



## **CONSEIL NATIONAL DU 19 OCTOBRE 2006**

### **MOTION**

Le Conseil National du SNETAA-eiL ayant pris connaissance du projet de décret relatif aux obligations de service des enseignants du second degré :

- n'accepte pas la remise en cause des cadres statutaires au nom d'une seule logique gestionnaire et financière incarnée par des résultats d'audits de l'Inspection Générale des Finances sous prétexte de la modernisation de l'Etat.

- refuse la remise en cause du statut des PLP qui fixe leurs obligations de service.

C'est pourquoi le Conseil National exige le retrait de ce projet de décret.

Vote : unanimité